



# ÉCRITURE

Un atelier pour développer l'écriture de textes de chansons  
Atelier au trimestre ou à l'année - le Jeudi



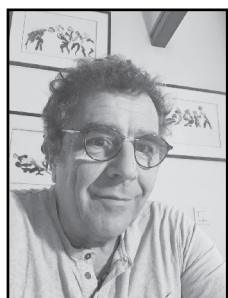
## ✓ JE FAIS CET ATELIER POUR :

- Développer et perfectionner mes techniques d'écriture de textes de chansons
- Acquérir de nombreux outils et techniques d'écriture
- Développer mon inspiration et libérer mon imaginaire

## ⊕ QUELS SONT LES AVANTAGES DE CET ATELIER ?

- Jeux d'écritures et gymnastiques plumistiques
- Travail en groupe et ambiance conviviale qui permettent l'échange et renforcent la motivation
- Véritable moteur pour la création
- Engagement au trimestre

## 👤 INTERVENANTS PRÉSENTS



### PIERRE GANEM (ACI)

**MON PARCOURS** : saltimbanque autodidacte, j'ai passé 35 ans sur scène avec Le Quatuor. Depuis, je multiplie les expériences d'écriture de chansons.

**MA PEDAGOGIE** : jouer à écrire, débrider son imaginaire, se relire, étudier les règles spécifiques de l'écriture de chansons, les appliquer ou pas, bref, un jeu et le bonheur de créer.



### NESLES (ACI)

**MON PARCOURS** : des études de langues, de lettres, de théâtre, de cinéma et de musique, plusieurs albums, quelques EP, un nouvel album fin 2017...

**MA PEDAGOGIE** : il y a autant d'approches que d'artistes. J'aime savoir qui est en face de moi, identifier les envies, les failles, les besoins, et travailler à partir de ça.



### EMMANUELLE CADORET (ACI)

**MON PARCOURS** : ACI, multi-instrumentiste, j'anime des ateliers de création et enregistrement de chansons.

**MA PEDAGOGIE** : Libérer et développer sa créativité en jouant avec les mots, les sons, le rythme, l'énergie.



jeudi • 19h



Atelier  
collectif

### 📅 - DATES

10 séances par trimestre  
3 trimestres d'octobre à juin  
Possibilité de s'inscrire à l'année.

### 🕒 - DURÉE

Selon le nombre de participants inscrits :  
de 1h30 à 2h30

### 👥 - PUBLIC

Adultes, tous niveau

### 📍 - LIEU

ACP la Manufacture Chanson,  
124 avenue de la République  
75011 PARIS

### € - TARIF

450€ TTC - Acompte : 130€  
Engagement au trimestre ou à l'année

WWW.MANUFACTURECHANSON.ORG

« la SCOP Chanson » - SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE À CAPITAL VARIABLE  
124 avenue de la République, 75011 PARIS - 01.43.58.19.94 - [acp@manufacturechanson.org](mailto:acp@manufacturechanson.org)  
Siret 328 582 598 00046 - APE 90.01 Z - Centre de formation n°11753547075 - agrément Jeunesse et Sports n° 75JEP06-29  
agrément « Entreprises Sociales et Solidaires » - Licences : 1-1062848, 2-1062849, 3-1062850



# BULLETIN D'INSCRIPTION

**ATELIERS 2023 • 2024**

Rendez-vous, aussi, sur la page « Formation Loisirs » de notre site internet [www.manufacturechanson.org](http://www.manufacturechanson.org) pour vous inscrire en ligne.

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

Téléphone .....

Email .....

Date de naissance .....

**Je m'inscris à l'atelier** (cocher la ou les cases de son choix) :

|                      |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CHANTER</b>       | <input type="checkbox"/>                                                              | <input type="checkbox"/>                                                              | <input type="checkbox"/>                                                              | <input type="checkbox"/>                                                              | <input type="checkbox"/>                                                              | <input type="checkbox"/>                                                              |
|                      |    |   |  |  |  |  |
| <b>S'ACCOMPAGNER</b> | <input type="checkbox"/>                                                              | <input type="checkbox"/>                                                              | <input type="checkbox"/>                                                              | <input type="checkbox"/>                                                              | <input type="checkbox"/>                                                              | <input type="checkbox"/>                                                              |
|                      |   |  |  |  |  |                                                                                       |
| <b>CRÉER</b>         | <input type="checkbox"/>                                                              | <input type="checkbox"/>                                                              | <input type="checkbox"/>                                                              | <input type="checkbox"/>                                                              | <input type="checkbox"/>                                                              | <input type="checkbox"/>                                                              |
|                      |  |  |  |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |

☐ **AUTRE FORMATION :** .....

Je joins à ce bulletin d'inscription un chèque d'acompte établi à l'ordre d'ACP la Manufacture Chanson d'un montant total de :

.....€

Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription et en accepter les termes et conditions. Toute activité commencée est dûe en totalité.

Date et signature : .....



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR FORMATIONS LOISIRS

Les formations amateurs et loisirs ont pour objectifs de permettre à chacun de s'exercer à la chanson ou à ses disciplines corollaires.

## LES ATELIERS

### DURÉE

Les ateliers sont proposés à l'année ou au trimestre. Les stages intensif, mini, ou micro-stages, les ateliers « Formation musicale », « Monte le son » et « Ecriture » ont des formats spécifiques.

• **DECOUVERTE DES ATELIERS** : Du 2 au 6 octobre 2023, il est possible de tester sans engagement un ou plusieurs ateliers proposés, à l'exception des ateliers individuels. Le tarif est de 30€ pour les ateliers piano et guitare et de 40€ pour tous les autres.

• **ATELIERS À L'ANNEE** : 26 séances d'octobre à juin (hors vacances scolaires). Engagement à l'année, la totalité du règlement est demandée avant la 1<sup>ère</sup> séance.

Dans la limite des places disponibles, il est possible de s'inscrire en cours d'année (après accord de l'intervenant) selon le principe suivant : engagement sur la totalité des séances restantes. Paiement des coûts de formation, avant le 1<sup>er</sup> cours au prorata du nombre de séances restantes.

• **ATELIERS AU TRIMESTRE** : 9 séances par trimestre (hors vacances scolaires). Engagement au trimestre. Pour valider son inscription, la totalité du règlement est demandée dès la première séance. 3 sessions sont prévues durant l'année.

• **AUTRES STAGES** : un engagement et la totalité du règlement est demandée avant le début du stage.

### DATES

Les ateliers débutent la semaine du 09 au 13 octobre 2023.

Les inscriptions sont enregistrées à partir du 1er juin 2023 dans leur ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Une priorité d'inscription est donnée aux participants de la saison précédente jusqu'au 13 juillet 2023

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

Pour veiller à la qualité de l'enseignement, la Manufacture Chanson définit, selon la durée et le contenu de chaque atelier, un nombre maximum de participants et s'engage à ne pas le dépasser.

Une formation n'atteignant pas le nombre minimum d'inscrits peut être annulée. Dans ce cas, les sommes engagées (déduction faite du nombre des séances réalisées) sont restituées aux participants.

### LIEU DES COURS

ACP la Manufacture Chanson, 124 avenue de la République 75011 Paris - métro : Père Lachaise.

### HORAIRES

La durée d'une séance d'atelier est établie selon les besoins pédagogiques et le nombre de participants inscrits.

Les horaires annoncés comprennent l'installation et la désinstallation des cours.

### LOCATION DE SALLE DE RÉPÉTITIONS

Les stagiaires participant à une formation disposent du tarif « T2 » pour les mises à disposition de salles, soit une réduction de 16 à 27 % sur le tarif de base.

## ENGAGEMENTS DU PARTICIPANT

• Chaque participant s'engage à suivre l'ensemble des cours auxquels il est inscrit, à respecter les horaires et le présent règlement. Comme chaque membre de la Manufacture Chanson, il s'engage à être respectueux du travail des autres, courtois avec tous et à veiller au respect du matériel et des locaux.

• En cas d'annulation d'un cours individuel, le stagiaire doit prévenir l'administration et l'intervenant de son absence au moins 48h (soit 2

**WWW.MANUFACTURECHANSON.ORG**

« la SCOP Chanson » - SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE À CAPITAL VARIABLE  
reconnue par le Ministère de la Culture et de la Communication en tant qu'établissement d'enseignement artistique  
124 avenue de la République, 75011 PARIS – 01.43.58.19.94 – acp@manufacturechanson.org  
Siret 328 582 598 00046 – APE 90.01 Z - Centre de formation n°11753547075 - agrément Jeunesse et Sports n° 75JEP06-29  
agrément « Entreprises Sociales et Solidaires » - Licences : 1-1062848, 2-1062849, 3-1062850

jours ouvrables) à l'avance. Dans le cas contraire, l'heure lui sera décomptée de son forfait.

- Toute activité commencée est due en totalité sauf dispense accordée par la direction pour motif grave. Le stagiaire s'engage à acquitter le coût total de sa formation au plus tard lors du 1er cours (cf. modalités de paiement ci-dessous).
- Les exercices effectués dans les cours sont propriété d'ACP la Manufacture Chanson, ils ne peuvent être utilisés par le stagiaire dans ses

prestations artistiques futures (sauf autorisation expresse de l'artiste pédagogue concerné).

- Le stagiaire s'engage à accepter par avance et à titre gracieux que la Manufacture Chanson puisse faire paraître sur son site internet ou dans toute autre de ses publications une ou plusieurs photographies, sur laquelle il figurerait, prises à l'occasion d'un cours ou d'une présentation dans le cadre de la formation. De même, pour toute production sonore ou vidéo.

La Manufacture Chanson a mis en place un protocole de lutte contre les Violences Sexistes ou Sexuelles. Un affichage et des guides d'information sont à la disposition des salarié.es, stagiaires et autres publics.

Si vous êtes victime ou témoin de violences sexistes ou sexuelles, vous pouvez contacter la personne référente « lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes » de la Manufacture Chanson : [mediation@manufacturechanson.org](mailto:mediation@manufacturechanson.org) ou vous adresser à la cellule d'écoute psychologique et juridique de lutte contre les violences sexuelles et sexistes pour les professionnels de la culture : 01 87 20 30 90 du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h ou par mail : [violences-sexuelles-culture@audiens.org](mailto:violences-sexuelles-culture@audiens.org)

## MODALITÉS DE PAIEMENT

L'acompte est encaissable, après confirmation d'inscription, à partir du 1<sup>er</sup> juillet ou dès réception, une fois la rentrée passée. **Possibilité de régler l'acompte via le site internet.** Le règlement complet des frais de formation doit être effectué avant le 1<sup>er</sup> cours.

En cas de règlement par chèque, une facilité de paiement peut être accordée selon 3 possibilités :

|                       | ENCAISSEMENT<br>ANNUEL                                           | ENCAISSEMENTS<br>TRIMESTRIELS                                                        | ENCAISSEMENTS<br>MENSUELS                                                                            |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ATELIERS À L'ANNÉE    | 1 chèque (après déduction de l'acompte) encaissable en novembre. | 3 chèques (après déduction de l'acompte) encaissables en novembre, janvier et avril. | 7 chèques (après déduction de l'acompte) encaissables chaque mois de novembre à mai.                 |
| ATELIERS AU TRIMESTRE | /                                                                | 1 chèque (après déduction de l'acompte) encaissable en milieu de trimestre.          | 2 chèques (après déduction de l'acompte) encaissables les 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> mois. |

Tous les chèques sont à remettre lors du 1er cours.

ATTENTION ! Aucun chèque post-daté n'est accepté (dater les chèques du jour où ils sont faits)